

Sécurité aéroportuaire - CDG

Obligatoire pour l'obtention du badge d'accès en zone de sûreté à accès réglementé de l'aéroport CDG



NIVEAU

Formation initiale, Maintien



PUBLIC CONCERNÉ

Toute personne devant évoluer en autonome sur l'aire de mouvement de l'aéroport Paris Charles De Gaulle, conformément au règlement (EU) n°139/2014.



OBJECTIFS

Connaître les risques inhérents aux activités en milieu aéroportuaire, ainsi que les règles et procédures à respecter, dans les conditions définies par l'exploitant d'aérodrome conformément au règlement (EU) 139/2014.



CONTENU

Théorie

- Connaître les règlements applicables et les différents acteurs sur l'aire de mouvement
- Se repérer sur l'aéroport
- Connaître les règles spécifiques de circulation sur le secteur TRA
- Connaître les règles spécifiques de circulation sur le secteur MAN
- Présenter les principaux risques liés à l'exploitation aéroportuaire et en particulier ceux spécifiques à l'aéroport
- Savoir circuler à pied en Zone d'Evolution Contrôlée ZEC
- Comprendre les notions de base relatives aux facteurs humains
- Comprendre les rôles et enjeux d'un Système de Gestion de la Sécurité
- Connaître la conduite à tenir en cas d'urgence
- Les dangers associés aux conditions météorologiques de brouillard, et les restrictions de circulation

Règlement (EU) 139/2014

 **Durée** à titre indicatif

4 heures

 **Prérequis**

Aucun

 **Méthode**

- Formation théorique en salle.
- Action de formation assurée par un formateur qualifié et expérimenté.

 **Evaluation**

- **Théorie** : Test écrit de validation (minimum 80 % de bonnes réponses requis).

 **Validité**

24 mois

 **Contact**

 + 33 1 48 16 37 24

 ifma@geh.aero

 <http://ifma-formation.fr/>